



Conseil national  
de l'information statistique

---

Réunion de la commission  
« Emploi, Qualification et Revenus du travail » du 12 avril 2019

SYNTHÈSE

---

La commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » du 12 avril 2019 s'est tenue sous la présidence de Jean-Christophe Sciberras.

La réunion a débuté par l'examen de trois projets d'enquêtes qui ont reçu un **avis d'opportunité** favorable.

Une première demande porte sur la nouvelle enquête Génération 2017 du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) dont la première interrogation aura lieu en 2020, tandis que la seconde interrogation se déroulera en 2023. La population concernée sera celle des sortants de formation initiale de l'année scolaire 2016-2017.

La deuxième demande exprimée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) concerne un nouveau projet d'enquête sur les professionnels qui accueillent à leur domicile, de façon permanente, les mineurs et les jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance.

Enfin, la dernière demande d'opportunité présentée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) porte sur l'enquête « Evaluation des compétences des adultes (PIAAC) » pilotée par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Suite à un premier cycle collecté en 2012, un deuxième cycle est prévu en 2021 précédé d'un pilote en 2020.

La commission a ensuite accordé l'accès **aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951 à quatre demandes exprimées par l'Insee et par la Dares.

**Le programme de travail 2019 des producteurs de statistique** a été présenté par les deux rapporteurs de manière thématique et en insistant sur les nouveaux projets. Quelques-uns des principaux éléments sont repris ici.

Sur la thématique du chômage, l'Insee avance sur la refonte de l'Enquête Emploi qui devrait être mise en œuvre début 2020. Parallèlement, la Dares, Pôle Emploi et l'Insee travaillent à des enquêtes spécifiques sur les demandeurs d'emploi en 2019, relatives notamment aux freins et déterminants à la mobilité géographique, au panel des demandeurs d'emploi entrés à Pôle emploi en décembre 2018.

Sur l'emploi, l'intégration de la déclaration sociale nominative (DSN), l'un des grands chantiers de ces dernières années pour l'Acoss, la DARES, l'Insee et pôle emploi, est en voie de finalisation. Il est procédé à un partage des tâches pour les données conjoncturelles, la Dares et Pôle emploi intervenant sur l'intérim, l'Acoss sur le champ privé et l'Insee sur le champ public. Par ailleurs, des travaux sur l'emploi indépendant, sont prévus par l'Insee et l'Acoss.

Par ailleurs, l'Insee poursuit ses travaux sur la constitution de panels, d'une part pour étudier les trajectoires de salariés et de chômeurs et d'autre part, pour les mettre à disposition des chercheurs. Les premières exploitations des panels non-salariés auront lieu en 2019.

De son côté, la Dares constitue le Panel « Trajectoires des jeunes appariés aux mesures actives du marché du travail » (Trajam) et en fera les premières exploitations en 2019. De même, le Céreq poursuivra ses travaux sur les enquêtes Génération et les enquêtes Défis.

Concernant la formation tout au long de la vie, une nouvelle enquête sur l'orientation et les parcours des apprentis est diligentée en 2019, en co-maîtrise d'ouvrage entre la Dares, la Depp et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) du ministère de l'Enseignement supérieur. L'objectif est de comprendre les choix des élèves en troisième, ainsi que leurs parcours et leurs difficultés éventuelles à trouver un contrat d'apprentissage.

Les adaptations des mouvements de main-d'œuvre résultant du passage à la DSN ont donné lieu à un important travail méthodologique afin de reprendre la publication trimestrielle en 2019.

Les travaux méthodologiques menés par la DARES et Pôle emploi sur les données d'offres d'emploi à pourvoir, seront réalisés à partir de la nouvelle méthode de *webscrapping* afin de mesurer l'ensemble des offres disponibles sur Internet. Dans le même temps, une amélioration de la mesure des tensions sur le marché du travail sera recherchée, avec des méthodes moins innovantes mais importantes, utilisant plusieurs sources de données.

Enfin entre 2019 et 2020 sera mis en place le dispositif de collecte sur les caractéristiques et le parcours de sélection des candidats inscrits aux concours de la fonction publique.

La commission a ensuite entendu une présentation des **résultats et conclusions du groupe de travail chargé de la rénovation de la nomenclature des professions et catégories sociales** (PCS 2020) par le président du groupe de travail, Thomas Amossé et le rapporteur Olivier Chardon.

Une mission d'état des lieux préalable aux travaux du groupe de travail, ayant donné lieu à [un premier rapport](#), a permis de rappeler les principaux défis du projet de rénovation et de guider les perspectives suivies par ce projet. Quatre enjeux sont ainsi déterminés : renouveler les procédures de codage de la PCS et des nomenclatures liées ; actualiser les professions, le niveau détaillé de la nomenclature ; définir des agrégats et regroupements complémentaires aux groupes et catégories historiques ; élaborer un site dédié à la nomenclature, afin d'améliorer sa connaissance et de faciliter son utilisation.

Un premier résultat consiste en l'élaboration d'une nouvelle application de collecte de libellés de profession en auto-complétion dans une liste fermée de libellés enrichis. Ce programme permettra de coder la PCS 2020 au niveau le plus détaillé dans l'ensemble des enquêtes publiques et privées. Le programme sera susceptible de servir de modèle à toutes les nomenclatures d'emploi et de position sociale usuelles.

Le travail de simplification et d'actualisation du niveau fin de la nomenclature a abouti à moins de rubriques, de tailles plus homogènes (317 rubriques contre 487 pour la PCS 2003). De plus, les professions sont mieux définies, avec un noyau clairement identifié de libellés effectivement collectés. La nouvelle nomenclature se caractérise en outre par une moindre dépendance vis-à-vis du secteur d'activité, et par une comparabilité accrue entre public et privé. Pour finir, la table de passage avec la PCS 2003 se situera à un niveau plus fin que celui des catégories sociales. Intégrer les formulations inclusives n'a pas été tranché par le groupe de travail à ce stade et la réflexion reste ouverte.

L'élaboration d'agrégats complémentaires a permis de répondre aux attentes recensées dans la mission d'état des lieux. Trois types d'agrégats sont proposés : l'un concernant les individus et actualisant la structure des emplois (les classes d'emploi), le deuxième concernant les ménages (la PCS Ménage), qui vise à remplacer la personne de référence, et enfin un type d'agrégat utilisant les possibilités d'une collecte de libellés de professions sur liste, et permettant d'analyser des domaines professionnels spécifiques.

Enfin, l'élaboration d'un site Internet dédié permet, en lien avec Insee.fr, de répondre à l'ensemble des attentes des utilisateurs. Ce site serait co-piloté dans sa gouvernance et son contenu par l'Insee. D'un point de vue institutionnel, il serait élaboré et hébergé par Quetelet Progedo Diffusion (CNRS), en s'appuyant sur des instruments et données de l'Insee et des services statistiques ministériels ainsi que sur des documents et exploitations statistiques réalisées par une ou plusieurs équipes de recherche. Outre les partenaires institutionnels, la gouvernance éditoriale pourrait associer différents acteurs (producteurs et utilisateurs) intéressés par la nomenclature, en construisant une complémentarité forte avec Insee.fr.

La finalisation du rapport aura lieu au cours de l'été, sa validation par le Bureau du Cnis est prévue en octobre, et sa publication avant la fin de l'année.

Pour introduire les débats, **Jacques Freyssinet** a d'abord exprimé une satisfaction forte sur le fait que les catégories socio-professionnelles existent encore et qu'elles aient été renouvelées, et concernant plusieurs améliorations proposées par le groupe de travail. Il a également formulé quelques remarques sur le lexique utilisé dans des libellés.

Au terme des discussions, **la commission a voté deux avis.**